

## Les collectivités territoriales françaises veulent peser dans les débats de Rio + 20

Dans la perspective de la Conférence internationale dite de « Rio + 20 » du mois de juin 2012, tous les niveaux de collectivités territoriales françaises, représentés par leurs associations, cosignent une contribution commune rédigée dans le cadre des Assises Nationales du Développement Durable organisées par la Région Midi-Pyrénées en octobre dernier. Celle-ci vient d'être publiée par le Secrétariat Général des Nations Unies.

Nonobstant quelques avancées, les grands sommets internationaux intervenus ces dernières années ont mis en exergue les limites d'une gouvernance environnementale fondée sur les seuls États.

Avant que le Sommet de Cancun de 2010 ne reconnaisse les autorités locales comme des « acteurs gouvernementaux dans la lutte contre le changement climatique », la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique (UNFCCC) de 2009 faisait déjà le constat suivant : « 50 à 80 % des actions concrètes visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et quasiment 100% des mesures d'adaptation aux conséquences du changement climatique sont conduites à un niveau infra étatique »

En France, les collectivités locales réalisent près des trois quarts des investissements publics et occupent une place prépondérante dans la mise en œuvre des dispositifs issus du Grenelle de l'environnement.

Si le rôle des collectivités locales est progressivement reconnu par les instances internationales, elles restent encore trop souvent exclues des cadres officiels de négociations.

Dans la déclaration qu'elles viennent d'adresser au Secrétariat Général des Nations Unies pour la Conférence de « Rio + 20 », les collectivités territoriales françaises rappellent leur engagement fort en faveur d'un développement durable et plaident pour que la « gouvernance multi-niveaux », souvent évoquée comme un objectif à atteindre dans les sommets internationaux, devienne enfin réalité.

Cette nouvelle gouvernance implique une redéfinition des missions de chaque niveau de pouvoir en fonction du principe de subsidiarité, une gouvernance mondiale et une régulation qui assurent le droit de tous au développement et l'accès aux ressources, la bonne application des engagements pris par les États, et, enfin, un rôle accru des collectivités locales qui doivent être parties prenantes dans la définition des politiques qu'elles mettront ensuite en œuvre.

Avec cette déclaration commune qu'elles défendront à Rio en juin prochain, les collectivités territoriales françaises entendent contribuer utilement aux débats qui devront aboutir à des réponses innovantes vis-à-vis des enjeux majeurs du développement durable et de la lutte contre la pauvreté.

Consulter la déclaration sur le site des Nations Unies :

<http://www.uncsd2012.org/rio20/index.php?page=view&type=510&nr=93&menu=20>

Contact presse : ARF - Caroline Simon - (01 45 55 82 48 – [csimon@arf-regions.org](mailto:csimon@arf-regions.org))



# Déclaration des collectivités locales et territoriales françaises pour Rio+20



**RIO+20**  
United Nations  
Conference on  
Sustainable  
Development

**Cette déclaration des collectivités locales et territoriales en vue de Rio+20** a été rédigée dans le cadre des **Assises Nationales du Développement Durable en France**, organisées par la Région Midi-Pyrénées à Toulouse, en octobre 2011, au cours desquelles elle a été débattue et enrichie.

Ainsi, au terme de ces débats, **l'Association des Régions de France, l'Assemblée des Départements de France, l'Association des Maires de France, l'Assemblée des Communautés de France, l'Association des Maires de Grandes Villes de France, la Fédération des Maires de Villes Moyennes, l'Association des Communautés Urbaines de France, l'Association des Petites Villes de France, l'Association des Maires Ville et Banlieue de France, l'Association des Maires Ruraux de France, l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe, l'Assemblée des Régions d'Europe**, et les autres réseaux de Collectivités locales souhaitant s'y associer **déclarent** :

« Les politiques publiques des collectivités territoriales touchent à tous les domaines de la vie, logement, déplacement, emploi, éducation et épanouissement des citoyens. Il nous appartient donc de les développer pour répondre aux aspirations légitimes des populations dans une perspective d'intérêt général en assurant le respect des capacités physiques et biologiques de la planète. C'est avec une vision lucide, acquise grâce à notre expérience de terrain, désireuses de prendre toutes nos responsabilités et animées d'un esprit de coopération avec tous les partenaires concernés, que nous nous présentons devant ce sommet mondial de Rio-2012.

Il vous appartient, États, organisations et agences, autorités publiques de tous niveaux, de nous considérer comme partenaires du développement durable, mais surtout comme acteurs essentiels de la transition à réussir. En effet, la connaissance des territoires, le savoir-faire du développement local, la capacité d'innovation et d'expérimentation, le rôle d'animation au plus proche du citoyen des collectivités locales déterminent largement l'efficacité des politiques publiques.

Rio+20 doit donc être le point de départ d'un processus de transition, lançant un cycle de négociations dans la période 2012-2020 et permettant l'élaboration démocratique et transparente des nouvelles formes de gouvernance au sein des Nations Unies afin de répondre aux défis de l'humanité. Force est de constater que cela ne pourra pas se faire qu'avec une réelle intégration des acteurs de la société civile et des collectivités locales. »

## 1 – Les principaux enjeux de la conférence de Rio+20

Depuis la Conférence de Rio en 1992, le monde a profondément changé. L'humanité est directement confrontée aux limites d'une planète dont elle tire ses ressources. Cette confrontation exige un changement de civilisation avec une gestion collective et solidaire de la planète. C'est la condition indispensable de la lutte contre le changement climatique, l'érosion de la biodiversité, l'inégalité dans l'accès à l'eau, à la santé, à l'énergie et aux ressources naturelles. Des enjeux planétaires, dont les Objectifs du Millénaire pour le Développement, découlent le sens à donner à l'action publique pour tous les niveaux de collectivités. Faute de cela, l'accroissement des souffrances humaines, la révolte contre les inégalités risquent de dégénérer en violences. Il convient donc de progresser vers une économie verte, qui optimisant l'utilisation des ressources, permette un partage des richesses plus équitable et soutenable et le développement de tous les peuples.

La mondialisation, fondée sur les principes seuls de concurrence économique et d'intérêts nationaux, débouche sur un accroissement des inégalités faute de mécanismes de régulation. Ainsi, la crise financière devient une crise systémique profonde qui ne peut trouver d'issue qu'à la condition d'apporter des solutions économiques, sociales, écologiques et politiques dans le cadre d'un développement durable.

C'est la raison pour laquelle la conférence qui se tiendra à Rio en 2012 a retenu comme thèmes majeurs l'évolution vers une économie verte, l'éradication de la pauvreté dans le cadre du développement durable et la réalisation de progrès en matière de gouvernance du développement durable. Il est évident que des progrès considérables sont possibles pour réduire les inégalités sociales, diminuer les gaspillages actuels, améliorer nos comportements individuels et collectifs et surtout transformer notre modèle de production et de consommation en direction d'une économie plus écologique et équitable.

## 2 - Le rôle des Collectivités territoriales

**Ouvrir la voie à une nouvelle période de l'histoire humaine** marquée par ce double mouvement de confrontation aux limites de la planète et de mondialisation de l'économie **implique une quadruple cohérence :**

▼ **Une gouvernance mondiale** et une régulation qui assurent le droit de tous au développement et l'accès aux ressources ;

▼ **La bonne application des engagements pris par les États**, la première et la plus importante des responsabilités des gouvernements ;

▼ **Un rôle accru des collectivités locales et territoriales** car elles sont le lieu où les politiques peuvent intégrer les dimensions économiques, sociales et écologiques, et ce dans des processus démocratiques qui mobilisent les citoyens ;

▼ **Une citoyenneté renouvelée** dans laquelle chacun(e) construit sa vie par une synthèse originale et individuelle qui allie plaisir de vivre, prise en compte de toutes les dimensions de l'intérêt général (y compris planétaire) et solidarité sociale.

Même si l'interdépendance entre l'humanité et la biosphère rend indispensable en premier lieu la recherche de solutions au niveau mondial, les collectivités locales, quelles que soient leur taille et leurs compétences, jouent un rôle essentiel, à la fois par leur action propre et par leur capacité démocratique d'entraîner le citoyen. Dans une économie mondialisée, les collectivités sont le point d'appui où les solidarités, indispensables à la cohésion sociale se tissent au plus près des besoins des citoyens. **C'est également de l'adhésion des territoires locaux et de leurs habitants que dépend la mise en œuvre effective des conventions internationales.**

Les collectivités locales, à travers leurs politiques touchent ainsi à tous les domaines de la vie (habiter, travailler, se déplacer, échanger, s'épanouir, se nourrir, se former, se soigner...). **Il leur appartient, avec le concours des autres niveaux territoriaux et internationaux, de les développer pour répondre aux aspirations légitimes de manière durable dans le respect des capacités physiques et biologiques de la planète.**

Depuis la conférence de Rio de 1992, les collectivités ont fait la preuve de leur capacité d'action dans la mise en œuvre du développement durable. Le chapitre 28 de ce programme d'actions pour le XXI<sup>e</sup> siècle appelait à une mise en œuvre massive des agendas 21 locaux dès le début des années 1990. S'il aura fallu attendre cette décennie en France pour la mise en œuvre des 1<sup>ers</sup> programmes, les agendas 21 ont permis de lancer une dynamique importante par la suite, en poussant les collectivités à se poser de nouvelles questions et à rechercher des réponses adaptées, cohérentes et partagées. Les agendas 21 locaux sont une des principales traductions de l'intégration du développement durable dans les politiques publiques.

Le développement durable devient la colonne vertébrale qui assure la cohérence des politiques publiques. Reste que les collectivités ont des compétences et des moyens divers. Leur efficacité dépend aussi de la qualité de leur articulation avec les autres niveaux de collectivités. Si la dynamique des agendas 21, pour des raisons historiques, s'est d'abord emparée des questions écologiques et environnementales, relever les défis sociaux, des modes de production et de consommation constituent les challenges de nouveaux projets territoriaux dans un contexte de crises graves.

Ainsi, la question qui est posée aux collectivités est de plus en plus celle de leur montée en responsabilité, notamment pour la préservation des ressources et de l'environnement, de l'exigence d'équité dans la répartition des richesses (revenus, écologiques...), de capacité d'impulsion pour transformer les modes de production et de consommation. **Conscientes de leurs responsabilités, elles entendent tenir toute leur place dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques selon les principes du développement durable.**

Mais l'atteinte de ces objectifs est conditionnée à ce que chaque niveau, international, européen, national et infra-territorial assure ses responsabilités propres. Elle est donc conditionnée à :

▼ **l'organisation et l'articulation** des différents niveaux d'intervention : la communauté internationale, les États doivent organiser et réfléchir avec les collectivités locales aux modalités selon lesquelles tous coopèrent ;

▼ **l'orientation des ressources financières et de la fiscalité** avec le renforcement des capacités d'intervention des collectivités.

La métamorphose en cours de notre civilisation ne pourra dépasser les angoisses et les blocages provoqués que si elle répond à **une exigence de justice sociale et environnementale et d'approfondissement de la démocratie**. C'est cette avancée démocratique qui permettra de maîtriser les bouleversements profonds des représentations antérieures, qu'elles tiennent à l'économie, aux technologies, aux modes de vie et aux mentalités.

Les collectivités y apporteront leur contribution en associant davantage les acteurs locaux, les diverses collectivités publiques, les entreprises, les syndicats, les ONG, les citoyens à l'élaboration des politiques. La réussite de celles-ci nécessite d'obtenir l'adhésion de chacun et sa contribution active. Or, l'élévation du niveau de formation, les nouveaux moyens de communication, permettent une intervention des citoyens beaucoup plus importante dans la préparation des décisions publiques et leur évaluation et une pluralisation des voies démocratiques. **L'importance des enjeux nécessite que les décisions publiques s'appuient sur une élaboration avec la plus large participation possible.**

**Les collectivités**, dans la continuité de la Déclaration des collectivités locales et territoriales françaises pour le Sommet de Johannesburg, **réaffirment** :

▼ Leur volonté de contribuer au plan d'action 21, à la Déclaration de Rio+20 selon des principes de solidarité, d'intérêt général, de transversalité et de participation ;

▼ Le respect de la convention d'Aarhus de 1998, pour développer et favoriser la participation du public à la prise de décision et l'accès à la justice en matière d'environnement ;

▼ Leur engagement en faveur de la Charte d'Aalborg (1994 et 2004) pour intégrer des principes de la durabilité dans les politiques urbaines locales ;

▼ Leur appui aux déclarations adoptées en vue des conférences sur le changement climatique (Copenhague, Cancún) ;

- ▣ Leur volonté de mettre en œuvre les engagements de la Déclaration de Dunkerque (2010) sur la transition vers des villes durables ;
- ▣ Leur soutien à la Convention européenne des Maires pour une énergie locale durable (2008) ;
- ▣ Leur détermination exprimée dans la Charte des maires de France pour l'environnement (2007).

## 3 - La mise en mouvement du global au local

**La réussite des objectifs qui précèdent nécessitent une progression à toutes les échelles de gouvernance. Ainsi, les collectivités demandent...**

### **À la Communauté Internationale de mettre en œuvre les mesures concourant à :**

- ▣ **Éradiquer la pauvreté, réduire les inégalités sociales et lutter contre les discriminations**, alors même que l'on constate une incapacité à tenir globalement les engagements des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), que les inégalités explosent et que la faim touche encore 1 milliard d'habitants. Il faut décider à Rio des Objectifs de Développement Durable complémentaires portant notamment sur l'accès à l'énergie et la recherche de l'autonomie alimentaire des pays.
- ▣ **Gérer de façon sobre l'énergie et les ressources naturelles** et assurer une stabilité des prix des matières premières et des ressources alimentaires, afin de garantir le maintien et le développement des agricultures locales.
- ▣ **Garantir les équilibres écologiques** – la stabilisation du climat à un niveau qui garantit l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'alimentation et évite des désastres écologiques, ainsi que la protection de la biodiversité, et ce à toutes les échelles, selon un principe de responsabilité commune et différenciée.
- ▣ **Construire un système de protection sociale au bénéfice de tous les peuples**, alors même que la mondialisation de l'économie se traduit par la mise en concurrence des travailleurs des différents pays et la mise à mal des systèmes de protection sociale, là où ils existent, sous la contrainte des exigences économiques.

**Il s'agit pour cela de :**

- ▣ **Instaurer des mécanismes de régulation au niveau mondial**, en matière financière, monétaire, commerciale et fiscale en vue d'apporter une réponse à l'instabilité économique et financière à l'origine de drames sociaux et écologiques.
- ▣ **Rendre les collectivités parties prenantes des processus d'élaboration des programmes, politiques et mesures mettant en jeu leurs responsabilités** dans la mise en place des politiques de développement durable, dont la lutte contre le changement climatique et l'érosion de la biodiversité.
- ▣ **Donner au regroupement des collectivités territoriales le statut, d'organisation intergouvernementale**, dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies.
- ▣ **Constituer un Conseil de Développement Durable qui coordonne** à ce titre les agences et programmes opérationnels des Nations Unies.

▾ **Associer les collectivités locales à la négociation des réponses à la crise financière** – qui ne les épargne pas – sachant que plusieurs de ses composantes – la spéculation sur des biens communs comme le logement ou l'alimentation, les déficits publics, nécessitent des réformes qui portent sur la fiscalité et les capacités de financement à long terme.

▾ **Permettre aux collectivités locales d'accéder aux financements des banques multilatérales de développement** pour la mise en œuvre des politiques locales de développement durable et la coopération entre territoires.

▾ **Renforcer le soutien aux actions de coopération décentralisée et de solidarité internationale** qui s'inscrivent dans des démarches territoriales de développement durable, Agenda 21, Plan Climat...

▾ **Adopter des nouveaux indicateurs**, représentatifs des dimensions non évaluées par le PIB comme la qualité de la vie ou de la soutenabilité écologique et sociale (Empreinte Écologique, Indicateur de Développement Humain (IDH); Indicateur de Santé Sociale (ISS)...).

### Aux Institutions Européennes

▾ **De consacrer des moyens financiers nécessaires** aux stratégies territoriales de développement durable et de **faciliter leur accès aux collectivités locales**, dans le cadre des politiques européennes (politique de cohésion, politique agricole commune...).

▾ **De veiller à la préservation de l'autonomie d'action et d'organisation** des collectivités pour la mise en œuvre de services publics à haute qualité et l'accessibilité de tous.

### À l'État

▾ **Poursuivre la décentralisation** en appliquant le principe de subsidiarité, notamment pour la lutte contre le changement climatique et en matière de politique énergétique.

▾ **Octroyer aux collectivités locales la capacité à produire du droit opposable en faveur de l'expérimentation et l'innovation** car elles sont le creuset des innovations technologiques et surtout organisationnelles et comportementales.

▾ **Associer les collectivités dans la définition des politiques publiques** car elles prennent une place déterminante à leur réussite.

▾ **Faire évoluer la fiscalité pour donner une marge de manœuvre aux collectivités** et leur assurer la prévisibilité indispensable de leurs ressources financières.

▾ **Revaloriser la notion d'investissement social** permettant la réorientation des marchés publics en vue des pratiques du développement durable.

## 4 - Les engagements que prennent les collectivités locales

### Pour leur part, les Collectivités, par la présente déclaration, s'engagent à :

- ▼ **S'inscrire dans la continuité de Rio-92** à travers la conception du développement durable liant soutenabilité écologique, justice sociale et promotion des démarches territoriales de développement durable comme l'agenda 21.
- ▼ **Promouvoir la transition vers des territoires soutenables**, solidaires et équitables, assurant un ancrage territorial du développement économique, en renforçant leur résilience selon une gestion écologiquement durable des ressources locales (ressources naturelles, énergies renouvelables...) et socialement responsable (emplois et innovations, technologies vertes...).
- ▼ **Favoriser l'accès à l'information et assurer la participation** des citoyens à la vie publique, à l'élaboration des politiques publiques et à leur évaluation.
- ▼ **Rechercher l'optimisation, la sobriété et le partage** dans l'usage des ressources.
- ▼ **Cœuvrer pour un accès à l'éducation et à l'emploi égalitaire** entre toutes les catégories de la société avec une attention particulière pour la question du genre, les jeunes et les personnes en situation de handicap.
- ▼ **Promouvoir la formation tout au long de la vie** pour aider chacun dans les considérables mutations en cours.
- ▼ **Soutenir une vision multiculturelle et solidaire du développement durable** tenant compte de la pluralité des voies de développement dans le respect des cultures, des individus et des savoir-faire locaux et dans le respect de l'intérêt général.
- ▼ **Faciliter un accès équitable aux besoins essentiels de proximité** : eau potable et assainissement, énergie, santé, transports collectifs, logement, etc.
- ▼ **Utiliser la commande publique comme levier vers le développement durable** en développant les services de proximité d'approvisionnement alimentaire et énergétique, l'économie sociale et solidaire, en favorisant la relocalisation d'activités...
- ▼ **Favoriser l'articulation entre les politiques de développement durable** des divers niveaux de collectivités par la coopération inter territoriale.
- ▼ **Contribuer à travers la coopération décentralisée** à renforcer les capacités des pays en développement à progresser vers un développement durable et solidaire.
- ▼ **Déployer après la conférence de Rio une nouvelle génération d'agendas 21 et autres projets territoriaux de développement durable** qui en reprennent les avancées et mettent en œuvre les principes d'intérêt général.



Cette contribution aux Nations Unies est issue des 6<sup>es</sup> Assises Nationales du Développement Durable organisées en octobre 2011 par la Région Midi-Pyrénées et cofinancées par l'Union européenne dans le cadre d'Europ'Act.

## Déclaration signée, le 28 octobre 2011, par :



**Alain Rousset**

Président, Association des Régions de France



**Claudy Lebreton**

Président, Assemblée des Départements de France



**Jacques Péliissard**

Président, Association des Maires de France



**Daniel Delaveau**

Président, Assemblée des Communautés de France



**Michel Destot**

Président, Association des Maires de Grandes Villes de France



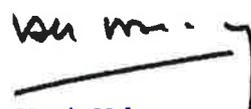
**Christian Pierret**

Président, Fédération des Maires de Villes Moyennes



**Gérard Collomb**

Président, Association des Communautés Urbaines de France



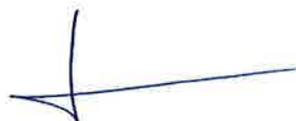
**Martin Malvy**

Président, Association des Petites Villes de France



**Claude Dilain**

Président, Association des Maires Ville et Banlieue de France



**Vanik Berberian**

Président, Association des Maires Ruraux de France



**Louis Le Pensec**

Président, Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe



**Michèle Sabban**

Présidente, Assemblée des Régions d'Europe



# Declaration by French Local Authorities on Rio+20



**RIO+20**  
United Nations  
Conference on  
Sustainable  
Development

**This declaration by Local Authorities<sup>1</sup> on Rio+20** was drafted during **the French National Assizes of Sustainable Development**, hosted by the Midi-Pyrenees Region in Toulouse in October 2011, where this text was thoroughly discussed and enriched.

Following these discussions, **the Association of French Regions, the Assembly of French Départements (Counties), the Association of French Mayors, the Assembly of French Communities, the Association of French Mayors of Major Cities, the Federation of Mayors of Medium-sized towns, the Association of Small French Towns, the Association of French Urban Communities, the Association of French Mayors of Cities and Suburbs, the Association of French Mayors of Rural Areas, the French Association of the Council of Communes and Regions of Europe and the Assembly of European Regions** and other Local Authority networks wishing to be associated, **jointly declare:**

“Public policies of Local Authorities affect all areas of life, housing, transport, employment, education and the well-being of citizens. It is therefore our responsibility to develop these fields to meet the legitimate aspirations of the population, and to do so taking the general interest of all into account by ensuring that the physical and biological capacity of our planet are respected. Our clear vision is built on our hands-on experience. We wish to assume full responsibility, and are motivated by the desire to co-operate with all the relevant stakeholders. These are the positions we wish to present to the World Summit in Rio-2012.

All States, organisations and agencies, and all levels of Public Authorities should consider us as partners in sustainable development, and especially as essential actors in the transitions that we need to successfully confront. Local knowledge of the area, local development know-how, the ability to innovate and experiment, and participatory implementation by Local Authorities that involves citizens are all important factors of success in the efficient building of public policies.

Rio+20 should provide us with the springboard for a transition process, and launch a cycle of negotiations for the 2012-2010 period. It should enable us to build democratic, transparent new forms of governance within the United Nations to help humanity meet the challenges it is now facing. This can only be achieved if civil society and Local Authority actors become truly involved in the process.”

## 1 - The key challenges of the Rio+20 conference

Since the 1992 Rio Summit, the world has undergone profound change. Humanity is now directly confronted by the finite limitations of our planetary resources. This confrontation makes it essential to change our civilisation through the collective, solidarity-based management of our planet. This is the indispensable condition to succeed in our struggle against climate change, the erosion of biodiversity, and unequal access to water, health, energy and natural resources. Global challenges, including meeting the Millennium Development Goals, are linked to the way the different levels of Local Authorities implement public actions. If we fail to do what is required, there will be increased human suffering, and there is a risk that the protests against inequality might degenerate into violence. We therefore need to move forward and progress towards a green economy that optimises our resources, allows a more equitable and sustainable sharing of wealth and development for all.

Globalisation that is founded only on the principles of economic competition and national interest leads to an increase in inequality, because there is an absence of regulatory mechanisms. The financial crisis has thus become a deep systemic crisis; the solution can

1. This term includes Regional, County and Municipal Local Authorities in France.

only be found through the combined economic, social, ecological and political responses in a framework of sustainable development.

This is why the key themes of the Rio conference in 2012 are the green economy and poverty eradication in the context of sustainable development and the improved governance of sustainable development. It is obvious that we can make considerable progress to reduce social inequalities, current wastefulness, and further improve individual and collective behaviour in our production and consumption patterns and move towards a more ecologically and fairer economic model.

## 2 - The role of Local Authorities

**Setting the scene for a new period in the history of humankind** that will be marked by the double movement to confront both the finite resources of our planet and the globalisation of the economy implies **ensuring the quadruple coherence between:**

- ▼ **Global governance** and regulation that will guarantee the right of all people to development and access to resources;
- ▼ **Proper implementation of those commitments made by States**, this is the first and most important responsibility of governments;
- ▼ **The increased role of Local Authorities** as these are the instances where policy can include the economic, social and ecological dimensions through a democratic process that involves citizens;
- ▼ **Renewed civic-mindedness** that will enable all civil society to build lives that combine those original and individual aspects that link an agreeable lifestyle to all aspects of general interest (including at global level) and social solidarity.

Even if the interdependence between humanity and the biosphere means that it is essential to start by determining global solutions, Local Authorities, irrespective of their size or the scope of their remit, play an essential role in finding the solutions, both through their own actions and their democratic ability to involve citizens. In a globalised economy, Local Authorities are the level at which the solidarity that is required for successful social cohesion is built through and by the way in which citizens' needs are met. **International Conventions can only be successfully implemented through the support of Local Authorities and inhabitants.**

Local Authorities' policies affect all areas of life (housing, work, transport, exchange, well-being, food, education, health...). **They therefore need to work with other levels of local and international government to develop these aspects to meet peoples' legitimate aspirations in a sustainable way that also respects the physical and biological capacity of our planet.**

Since the Rio Conference in 1992, Local Authorities have shown through their actions that they are able to implement sustainable development. Chapter 28 of the Action Programme for the 21st Century called for the massive implementation of local Agenda 21s as of the beginning of the 1990s. Although the first programmes may not have been implemented until then, the Agenda 21s have since enabled the development of a powerful dynamic, and have pushed Local Authorities to ask themselves new questions, seek suitably adapted solutions that are both coherent and shared. Local Agenda 21s are one of the key translations of the way that sustainable development has been integrated into the public policy-making process.

Sustainable development has become the backbone of coherent public policy-making. Nonetheless, Local Authorities have their own specific remits and means. Their efficiency also depends on the quality of their relationship with other levels of local, county and regional decision-making bodies. Although for historical reasons Agenda 21s were initially concerned with ecological and environmental issues, confronting social challenges, and those related to patterns of production and consumption are the challenges that have been taken up by new local and regional projects in the current context of serious crises.

The issue facing Local Authorities is increasingly one of their substantial increase in responsibility, particularly the preservation of resources and the environment, increased demands for the fairer sharing of wealth (income, ecological resources..) and the ability to move towards new methods of production and consumption. **Because Local Authorities are aware of their responsibilities, they intend to fully participate in developing and implementing policies based on sustainable development.**

However it is essential that the various levels – international, European, national, regional and other levels of local government all enact their respective responsibilities, if the overall objectives are to be met. It is therefore linked to:

- ▼ **The organisation and connection between the various levels of action:** the international community and States need to organise and work with Local Authorities to find the means to enable them all to cooperate;
- ▼ **The position on financial resources and tax** with a reinforced remit for Local Authorities.

The shift that is in the process of taking place in our civilisation will only succeed in overcoming the challenges and stalemates if we meet **the demands for social and environmental justice and increased democracy**. It is indeed this democratic progress that will enable us to gain control- of the profound change to our way of perceiving the world, irrespective of whether this relates to the economy, technology, lifestyles or mentality.

Local Authorities will make their contribution by increased involvement of local actors and various public authorities, companies, trade unions, NGOs and citizens in the policy-making process. Doing this successfully means that all the stakeholders need to agree to the process, and to make an active contribution. The fact that citizens nowadays have a higher level of education and training, coupled with new methods of communication means that they can play a far greater part in preparing and evaluating public decisions, as well as providing new and additional democratic input. **The high level of the stakes means that public decision-making needs to be based on the broadest possible participation.**

**Local Authorities**, in the prolongation of the Declaration by Local Authorities at the Johannesburg Summit **again state their will and commitment to and support of:**

- ▼ The Action Plan 21, to the Rio+20 Declaration in accordance with the principles of solidarity, general interest, cross-cutting approach and participation;
- ▼ Respect the 1998 Aarhus Convention to develop and encourage public participation in decision-making processes and access to environmental justice;
- ▼ The Aalborg Charter (1994 & 2004) to integrate sustainable principles in local urban policy-making;
- ▼ Support of the declarations adopted prior to the climate change conferences (Copenhagen, Cancun);

- ❑ Implement the commitments of the Declaration of Dunkirk (2010) on the transition to sustainable towns;
- ❑ The European Convention of Mayors for sustainable local energy (2008);
- ❑ The determination to protect the environment as expressed in the Charter of the Mayors of France (2007).

### 3 - Actions from global to local level

**The successful implementation of all the above-stated objectives demands progression at all levels of governance. This is why Local Authorities call upon...**

#### The international community to implement measures that will:

- ❑ **Eradicate poverty, reduce social inequalities and fight against discrimination**, at a time when we witness society's inability to meet the Millennium Development Goals (MDG), with a huge increase in inequalities, and one billion people who are still suffering from hunger. At Rio we need to decide on additional Sustainable Development Goals aimed specifically at access to energy and food self-sufficiency for all countries.
- ❑ **Manage energy and other natural resources** with moderation, so that we guarantee the stability and cost of raw materials and food, maintain and develop local agriculture.
- ❑ **Guarantee ecological balance** – stabilise climate change to a level that guarantees access to water, sanitation and food, and avoids ecological disasters as well as the protection of biodiversity at all levels and in accordance with the principle of shared but differentiated responsibility.
- ❑ **Build a system of social protection that supports all people**, at the very time when the globalisation of economy translates into pitting workers of different countries against one another in competition, and social protection systems, if they even exist, are under stress, through the pressures that are being brought to bear by economic demands/constraints.

To achieve this, we need to:

- ❑ **Institute global regulatory mechanisms** in the fields of finance, currency, trade and taxation, to provide an answer to the economic and financial instability that is causing social and ecological tragedies.
- ❑ **Enable Local Authorities to become stakeholders in designing programmes, policies and measures that will allow them to take their full responsibility** in implementing policies for sustainable development, including the fight against climate change and for the protection of biodiversity.
- ❑ **Provide groups of Local Authorities with the status of intergovernmental organisations** in the framework of the United Nations.
- ❑ **Create a Council for Sustainable Development that will coordinate agencies and operational programmes** within the United Nations.
- ❑ **Enable Local authorities to participate in the negotiations that respond to the financial crisis** – of which they are also victims – given that many components of the crisis, like speculation on common goods such as housing or food, public deficits that involve reforms that impact the tax system, and the ability to raise long-term funding.

▾ **Allow Local Authorities to gain access to funding from multilateral development banks**, to enable them to implement sustainable local development policies and co-operation between territories.

▾ **Strengthen the support for actions of decentralised co-operation and international solidarity** that are part of an approach to sustainable local development, Agenda 21, Climate Plans...

▾ **Adopt new indicators** that represent aspects that have hitherto not been evaluated by GDP, such as the quality of life or ecological and social sustainability. (Ecological Footprint, Human Development Index, Indicator of Social Well-Being...)

### **The European Institutions**

▾ **Dedicate the financial means required to implement sustainable development strategies and facilitate access to these funds by Local Authorities** in the framework of European policies (Cohesion Policy, Common Agricultural Policy...)

▾ **Ensure the guaranteed independence of actions and organisation** of Local Authorities to implement high quality public services that are accessible to all.

### **The State**

▾ **Continue to implement decentralisation** by applying the principle of subsidiarity, particularly in the struggle against climate change and energy policies.

▾ **Provide Local Authorities with the right to implement a legal framework to encourage experiments and innovation**, as they are the source of technological, organisational and behavioural innovations.

▾ **Involve Local Authorities in public policy-making**, given the decisive role they play in the success of their implementation.

▾ **Change tax laws** to allow Local Authorities some margin for manoeuvre and guarantee their indispensable need to budget their financial resources.

▾ **Enhance the idea of social investment** to allow public tenders to include sustainable practice.

## 4 - Local Authorities' commitments

### Local Authorities hereby commit to:

- ✔ **Continue working to extend Rio-92** through the concept of sustainable development that links ecological sustainability to social justice and the promotion of local approaches to sustainable development such as Agenda 21.
- ✔ **Promote the transition to sustainable territories**, that are solidarity-based and fair, that guarantee locally-based economic development, that strengthens the resilience in accordance with sustainable management of local resources (natural resources, renewable energies...) and that is socially responsible (employment and innovation, green technologies...).
- ✔ **Support access to information and guarantee participation** of citizens in public affairs, in jointly developing and evaluating public policy.
- ✔ **Pursue the optimisation, the sharing and moderation of the use of resources.**
- ✔ **Work to ensure equal access to education and employment** for all members of society, and pay particular attention to gender balance, youth and people suffering from disabilities.
- ✔ **Promote access to life-long learning** for all people to help them through these times of considerable change.
- ✔ **Support a multicultural and solidarity-based vision of sustainable development** that takes the many different cultural approaches, individual and local know-hows into consideration, and that is based on respect of the general interest.
- ✔ **Facilitate fair access to essential local needs:** drinking water and sanitation, energy, health, public transport, housing, etc.
- ✔ **Use public tenders as a lever for sustainable development** by developing local food and energy supply chains, social and solidarity economy, and encouraging the relocalisation of activities...
- ✔ **Encourage a joined-up approach to sustainable development policies** at the different levels of Local Authorities through co-operation between different territories.
- ✔ **Contribute through decentralised co-operation** to strengthening the capacities of developing countries to progress towards sustainable solidarity-based development.
- ✔ **Implement a new generation of Agenda 21s and other local sustainable development projects** in the post-Rio + 20. These projects should optimise the progress that has already been made and respect the principles of general interest.

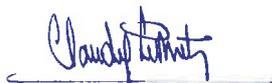


This contribution to the United Nations was drafted during the French National Assizes of Sustainable Development, hosted by the Midi-Pyrenees Region in October 2011, and it was co-funded by the European Union through the Europ'Act programme.

## Declaration signed, 28 October 2011, by:



**Alain Rousset**  
Président, Association des Régions  
de France



**Claudy Lebreton**  
Président, Assemblée des Départements  
de France



**Jacques Pélissard**  
Président, Association des Maires  
de France



**Daniel Delaveau**  
Président, Assemblée des Communautés  
de France



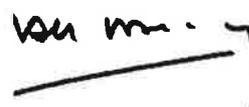
**Michel Destot**  
Président, Association des Maires  
de Grandes Villes de France



**Christian Pierret**  
Président, Fédération des Maires  
de Villes Moyennes



**Gérard Collomb**  
Président, Association des Communautés  
Urbaines de France



**Martin Malvy**  
Président, Association des Petites Villes  
de France



**Claude Dilain**  
Président, Association des Maires Ville  
et Banlieue de France



**Vanik Berberian**  
Président, Association des Maires Ruraux  
de France



**Louis Le Pensec**  
Président, Association Française du Conseil  
des Communes et Régions d'Europe



**Michèle Sabban**  
Présidente, Assemblée des Régions  
d'Europe



Monsieur Sha Zukang  
Secrétaire général adjoint aux  
affaires économiques et sociales  
Organisation des Nations Unies  
Secrétariat de la Commission du  
développement durable,  
Division du développement durable,  
Département des affaires  
économiques et sociales  
DC2-2212, 2 UN Plaza  
New York, NY 10017, États-Unis

Mercredi 26 octobre 2011

Monsieur le Secrétaire Général,

Depuis la Conférence de Rio en 1992, le monde a profondément changé. L'humanité est, aujourd'hui, directement confrontée aux limites d'une planète dont elle tire toujours plus de ressources. Cette confrontation exige un changement de civilisation impliquant une gestion collective et solidaire de la planète. C'est la condition indispensable de la lutte contre le changement climatique, l'érosion de la biodiversité, l'inégalité d'accès à l'eau, à la santé, à l'énergie et aux ressources naturelles.

Nonobstant quelques avancées, les grands sommets internationaux intervenus ces dernières années ont mis en exergue les limites d'une gouvernance fondée sur les seuls États.

La montée en responsabilité des collectivités sur des questions telles que la préservation des ressources, la production d'énergies propres, la mise en œuvre de nouvelles solidarités sociales, la transformation des modes de production et de consommation vers une économie verte et plus juste est aujourd'hui indiscutable.

Le développement durable devient en effet la colonne vertébrale qui assure la cohérence des politiques publiques qui sont pour l'essentiel, mises en œuvre par les collectivités locales. En France, elles assurent ainsi les trois quarts de l'investissement public.

Pour autant, les collectivités locales restent encore assez largement exclues des cadres de négociations officiels.

C'est pourquoi, nous considérons que la conférence « Rio+20 » doit être le point de départ d'un nouveau processus de négociations sur la période 2012-2020, permettant d'aboutir à l'élaboration démocratique et transparente de nouvelles formes de gouvernance au sein des Nations Unies.

La contribution que vous trouverez ci-jointe, issue des Assises Nationales du Développement Durable en France organisées par la Région Midi-Pyrénées en octobre 2011, reflète la réflexion de l'ensemble des niveaux de collectivités locales françaises et européennes en faveur d'une gouvernance multiniveaux du développement durable.

Souhaitant que celle-ci puisse utilement enrichir les débats de la Conférence « Rio+20 » et la Déclaration et les Traités qui en découleront, nous vous remercions par avance de bien vouloir la publier sur le site de la Conférence et ainsi la porter à connaissance de toutes les parties prenantes.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de notre haute considération.

Copies : Mme Tonya Vaturi  
M. Arthur de la Cruz



**Alain Rousset**

Président, Association des Régions de France



**Claudy Lebreton**

Président, Assemblée des Départements de France



**Jacques Pélissard**

Président, Association des Maires de France



**Daniel Delaveau**

Président, Assemblée des Communautés de France



**Michel Destot**

Président, Association des Maires de Grandes Villes de France



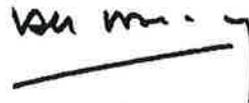
**Christian Pierret**

Président, Fédération des Maires de Villes Moyennes



**Gérard Collomb**

Président, Association des Communautés Urbaines de France



**Martin Malvy**

Président, Association des Petites Villes de France



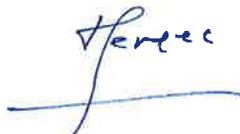
**Claude Dilain**

Président, Association des Maires Ville et Banlieue de France



**Vanik Berberian**

Président, Association des Maires Ruraux de France



**Louis Le Pensec**

Président, Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe



**Michèle Sabban**

Présidente, Assemblée des Régions d'Europe